



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 28

Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

29 - DÉGRÈVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2022

Des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2022 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).



DEGREVEMENT BUDGET EAU / Dispositif WARSMANN

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	TASTET Claude	1 IMPASSE DES BORDES	559	220	501,42 €	FUITE CANALISATION	2022
2	PILLEGAND Arthur	106 RUE NAVARROT	950	48	1 334,15 €	FUITE CANALISATION	2022

TOTAL	1 835,57 €
-------	------------

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 juin 2023,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

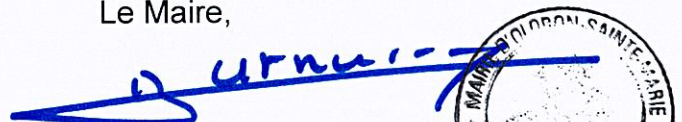
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023





Bernard UTHURRY
